



Délibération n°2020-047
Comité syndical du 09 décembre 2020

CONCESSION D'EXPLOITATION DU PORT DE PLAISANCE DE CONCARNEAU – APPROBATION DES TARIFS 2021 PROPOSÉS PAR LA COMMUNE DE CONCARNEAU

Le Comité syndical du Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille s'est réuni, dûment convoqué, le 09 décembre 2020 par visioconférence.

Nombre de délégués du comité syndical en exercice : 18 titulaires

Nombre de voix délibératives : 20

- Nombre de délégués titulaires présents : 11
 - Nombre de délégués titulaires excusés représentés par leur suppléant : 1
 - Nombre de délégués titulaires excusés non représentés par leur suppléant et n'ayant pas donné pouvoir : 6
- Représentant 12 voix(*)

(*) Monsieur Marc BIGOT, Maire de Concarneau, ne prend pas part au vote concernant les tarifs proposés par la commune de Concarneau.

EXPOSE DES MOTIFS

La présente délibération a pour objet d'approuver les tarifs qui seront appliqués en 2021 dans le cadre concession d'exploitation du port de plaisance de Concarneau par la commune de Concarneau, tels qu'ils figurent en annexe.

Conformément aux dispositions des articles R.5314-9 et R.5314-22 du Code des Transports, le Conseil portuaire de Concarneau a été consulté sur ce projet de grille tarifaire 2021 et a émis un avis favorable.

En conséquence,

Vu la proposition de tarifs annexée ;

Vu l'avis du Conseil portuaire de Concarneau du 17 novembre 2020 ;

Considérant qu'il y a lieu pour le Syndicat mixte, d'approuver les tarifs 2021 des ports de plaisance concédés.

Après en avoir délibéré, **le Comité syndical**

DECIDE

- d'approuver les tarifs 2021 (figurant en annexe) de la concession de l'établissement et de l'exploitation d'un port de plaisance à Concarneau accordée à la commune de Concarneau sous réserve de leur adoption par le Conseil municipal de Concarneau ;
- d'autoriser le Président à signer les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

**Le Président du Syndicat mixte des ports de
pêche-plaisance de Cornouaille,**


Michaël Quernez

Envoyé en préfecture le 18/12/2020

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le

ID : 029-200076669-20201209-2020_047-DE

Catégorie Tarifaire			TARIFS TTC PORT DE PLAISANCE DE C									
			< 5 m	5 à 5,49	5,5 à 5,99	6 à 6,49	6,5 à 6,99	7 à 7,49	7,5 à 7,99	8 à 8,49	8,50 à 8,99	9 à 9,49
			O1	O2	O3	O4	O5	O6	O7	O8	O9	O10
Forfait annuel (6) ponton av.port			901	976	1 048	1 120	1 204	1 284	1 366	1 473	1 563	1 652
Forfait annuel (6) bouée			497	539	580	619	667	711	755	So	So	So
Hivernage (4)	Du 01/10 au 31/12		320	320	351	351	351	448	448	448	639	639
	Du 01/01 au 31/03		320	320	351	351	351	448	448	448	639	639
Mois (3)	Avril – Mai		142	142	173	173	173	213	213	213	264	264
	Octobre à mars		122	122	132	132	132	157	157	157	244	244
Semaine (2)	hors saison		50	50	55	55	55	70	70	70	100	100
	mi-saison		60	60	70	70	70	90	90	90	120	120
	saison		75	75	90	90	90	110	110	110	150	150
Journée (1)	hors saison		10	10	11	11	11	14	14	14	20	20
	mi-saison		12	12	14	14	14	18	18	18	24	24
	saison		15	15	18	18	18	22	22	22	30	30

Catégorie Tarifaire			9,50 à 9,99	10 à 10,49	10,5 à 10,99	11 à 11,49	11,5 à 11,99	12 à 12,99	13 à 13,99	14 à 14,99	15 à 15,99	le mètre supplément aire
			11	12	13	14	15	16	17	18	19	
Forfait annuel (6) ponton av.port			1 741	1 848	1 948	2 051	2 166	2 321	So	So	So	0
Forfait annuel (6) bouée			So	So	So	So	So	So	So	So	So	0
Hivernage (4)	Du 01/10 au 31/12		639	735	735	735	895	895	So	So	So	So
	Du 01/01 au 31/03		639	735	735	735	895	895	So	So	So	So
Mois (3)	Avril – Mai		264	315	315	315	386	386	415	457	497	
	Octobre à mars		244	274	274	274	325	325	355	376	396	
Semaine (2)	hors saison		100	115	115	115	140	140	140	165	175	40
	mi-saison		120	145	145	145	170	170	170	205	215	50
	saison		150	180	180	180	215	215	215	255	270	60
Journée (1)	hors saison		20	23	23	23	28	28	28	33	35	8
	mi-saison		24	29	29	29	34	34	34	41	43	10
	saison		30	36	36	36	43	43	43	51	54	12

Multicoques: coefficient de 1,5 appliqué au tarif.

Tarifs pour escale courte inférieure à une durée de 5 h, effectuée entre 7h30 et 16h : - Première heure gratuite et au-delà application du demi-tarif journée.

- Avitaillement eau/électricité pour les escales gratuites et les escales courtes 5€

Tarif professionnel :

- être inscrit au registre du commerce et avoir son siège sur la commune de Concarneau,
- réduction admise de 10 % uniquement sur le forfait annuel complet pour un stationnement aux pontons de l'avant port,
- base de tarification: **deux bateaux** minimum.

Envoyé en préfecture le 18/12/2020
 Reçu en préfecture le 18/12/2020
 Affiché le
 ID : 029-200076669-20201209-2020_047-DE

Cautions

Émetteur borne môle Pénéroff 65,00

Tarif Carte passeport Escales

Carte Passeport Escales 30,00
 (réservée aux locataires pontons et bouées Ville)

Tarif location émetteur borne môle Pénéroff du 01/01 au 31/12

Tarif professionnel : 65,00
 Tarif plaisancier : 50,00

Tarif mensuel spécifique pour bateau à usage d'habitation

Forfait des services 50,00

Tarif journalier échouage (compris dans le forfait annuel)

< 8m 13,00
 > 8m 20,00

Tarif inscription et renouvellement liste d'attente

Inscription et renouvellement 10,00

Bouée annuelle Cabellou 668,00

Complément hivernage ponton pour bouée annuelle Cabellou ou bouée annuelle avant-port: tarif semaine hors saison x 4 (période octobre à mars inclus)

Forfaits annuels (5) :

- Association des Pêcheurs Plaisanciers de l'Avant-Port 82,00

- Autorisation mouillage Kersaux

Longueur HT

< 5,00 mètres 97,00
 5,00 à 5,49 97,00
 5,50 à 5,99 104,00
 6,00 à 6,49 104,00
 6,50 à 6,99 109,00
 7,00 à 7,49 109,00
 7,50 à 8,00 119,00
 8,00 à 8,49 119,00
 > 8,50 144,00

- Tarifs spécifiques hivernages (4) pour les autorisations de mouillage Kersaux

587,00
 587,00
 644,00
 644,00
 644,00
 821,00
 821,00
 821,00
 1 172,00

Tarifs spécifiques 1/2 hivernages (5) pour les autorisations de mouillage Kersaux

293,50
 293,50
 322,00
 322,00
 322,00
 410,50
 410,50
 410,50
 586,00

Navires de transport de passagers : utilisation appointements/nombre de départs

- de 13,99 m 2,60
 de 14m à 14,99 m 2,60
 de 15 m à 15,99 m 9,00
 de 16 m à 18,99 m 16,50
 de 19 m à 21,99 m 34,50
 de 22 m à 24,99 m 47,00
 de 25 m à 27,99 m 49,50
 de 28 m à 30,99 m 51,00
 + de 31 m 52,00
 Forfait CC / Beg Meil 9,00

Redevance passagers Prix/Pax 0,28

Périodes de tarification:

Hors saison: janvier, février, mars, octobre, novembre, décembre

Mi-saison: avril, mai, juin, septembre

Saison: juillet, août

(1) journée : Franchise de 1 H. La journée est redevable dans sa totalité dès la 2ème heure consécutive de stationnement

(2) semaine : 7 journées consécutives. Le tarif semaine est égal à 5 fois le tarif journée

(3) Mois : 30 jours consécutifs

(4) Hivernage : Formule pour la période du 1^{er} octobre au 31 mars

(5) 1/2 Hivernage : Formule pour la période du 1/10 au 31/12 ou du 1/01 au 31/03

(6) forfait annuel : calculé pour l'année du 1er janvier au 31 décembre. Uniquement applicable aux bateaux titulaires d'un contrat annuel.

Les tarifs semaines et journaliers sont applicables à tout navire en escale quelque soit l'emplacement occupé.

La base de tarification est la longueur hors tout.

Envoyé en préfecture le 18/12/2020

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le

ID : 029-200076669-20201209-2020_047-DE

Autres prestations:	
-douche	3,00
-main d'oeuvre heure de bureau (tarif horaire) *	35,00
-main d'oeuvre autres heures (tarif horaire) *	50,00
-intervention d'un agent +bateau du port, heure bureau(tarif horaire) *	70,00
-Intervention d'un agent + bateau du port autres heures (tarif horaire)*	90,00
-location d'une vitrine	420,00
-Encart publicitaire dans le livret d'accueil	200,00
-Location Tag passport escales (du 01/01 au 31/12)	10,00
-Location vélo (gratuit les 2 premières heures)	5,00/h
Borne électrique	
à l'année (du 01/01 au 31/12) :	
-jusqu'à 7,99 mètres	74,00
-8 mètres et plus	122,00
au semestre (du 01/01 au 30/06 ou du 01/07 au 31/12) :	
-jusqu'à 7,99 mètres	37,00
-8 mètres et plus	61,00
au mois :	
-jusqu'à 7,99 mètres	15,00
-8 mètres et plus	20,00
Divers	
Manifestations diverses, structure sur le môle (chapiteau ou autres) :	
-forfait eau/électricité par jour	30,00
Marge sur carburant à la vente	0,20
Frais de recherche et de dossier appliqués pour toute escale non déclarée à l'arrivée, départ sans payer ou refus de payer	50,00

Tarification pour les organisateurs de régates:

Sous réserve de l'accord préalable du port de plaisance, le ½ tarif est appliqué pour le stationnement des bateaux à l'exception de toutes autres prestations redevables au plein tarif

Tarification pour les établissements d'enseignement maritime:

Mode de calcul appliqué au stationnement saisonnier des bateaux accrédités par les établissements et rentrant dans le cadre de formations maritimes

- stationnement en saison facturé au tarif mi-saison
- stationnement en mi-saison facturé au tarif hors saison
- stationnement hors saison : tarif hors saison

Tarification pour les adhérents TransEurope Marinas

Application du demi-tarif journée dans la limite de 5 jours par adhérent

Les titulaires d'une carte Passeport Escales peuvent stationner gratuitement au port de plaisance de Concarneau dans la limite du nombre de jours autorisé par leur port d'attache.

Les escales passées au titre du Passeport Escales sont facturées en différé par le port de plaisance de Concarneau à l'organisme gestionnaire du réseau Passeport Escales. Le règlement du montant des escales est effectué déduction faite de 5%, correspondant aux frais de gestion.

* toute heure commencée est due